

Les maires de Rochebaudin de 1801 à 2014

Le 30 messidor an IX (19 juillet 1801): Marie Vial déclare avoir reçu de Jacques Jay 150 francs de mobiliers pour la constitution d'un mariage . Cette déclaration est faite en présence de Pierre Mure, Maire, et de Henry Milon, secrétaire de la commune

Voici la première trace écrite que nous avons retrouvé concernant les maires de Rochebaudin

Dès 1789 des agents municipaux sont élus au suffrage direct pour 2 ans par les citoyens actifs de la commune, c'est à dire les contribuables payant un impôt au moins égal à 3 journées de travail.

Depuis le 15 janvier 1790 et le décret de l'assemblée nationale divisant la France en 83 départements, Rochebaudin est une municipalité du département de la Drôme, du district de Montélimar, du canton de Marsanne

Le terme « commune », est imposé par décret de la Convention Nationale en 1793

La constitution de 1795 confirme l'élection des agents municipaux, mais celle de 1799 les fait nommer par le Préfet.

Avec la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) , l'appellation de maire remplace celle d'agent municipal, pour les communes de moins de 5000 habitants, il est nommé par le Préfet pour 5 ans, 10 conseillers sont aussi nommés par le Préfet et l'assistent au sein du conseil qui gère le budget, les règles concernant les pâtures et les récoltes, la répartition des travaux d'entretien de la commune, les propositions d'emprunts et les actions en justice,

Le 22 janvier 1801 le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne sont consultés que lorsqu'il le juge utile. Le maire exercera ce pouvoir absolu jusqu'en 1867.

Le 1^{er} maire de Rochebaudin est donc Pierre Mure, des documents réguliers jusqu'au 12 avril 1811 le confirment dans cette fonction, soit pendant au moins 11 ans.

Jean Antoine Jean lui succédera pendant 5 ans, de 1812 à 1817.

Blaize Rozan sera maire 13 ans , de 1817 à 1830.

Le 5 décembre 1830, par arrêté préfectoral, Henri Millon est installé maire.

Une loi du 21 mars 1831 instaure l'élection des conseillers municipaux au suffrage censitaire, mais le maire est toujours nommé par le Préfet. Les électeurs sont ceux qui payent un gros impôt (le cens), ainsi, aux élections municipales de 1834, il y a 27 votants pour 403 habitants .

Le 18 juillet 1837, la loi reconnaît la personnalité civile de la commune, le maire devient, comme aujourd'hui, à la fois représentant de l'État et exécutif du conseil municipal.

A la suite des élections de 1840, les conseillers doivent prêter serment : « Je jure fidélité au roi des français, à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume ».

En 1846, après un mandat de 16 ans, Henri Millon est remplacé par Joseph Reymond. Mais Joseph Reymond n'aura un mandat que de 2 ans, car la loi du 3 juillet 1848 fait élire les maires par le conseil municipal ; suite aux élections du 30 juillet, le « citoyen » Mathieu Mure sera élu maire de Rochebaudin. A l'établissement du second empire, en 1851, les maires sont à nouveau nommés par le Préfet. Pour autant, Mathieu Mure restera maire jusqu'en 1863, soit pendant 15 ans. Il devra prêter serment, notamment en 1860, sous cette forme: « je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur »

De 1855 à 1863, il y aura 3 Mure au Conseil, Mathieu, le maire, Mathieu fils et Pierre, nous ne savons pas leur degré de parenté.

Le 24 mars 1863, Jean-Baptiste Rozan est nommé maire par arrêté préfectoral. Nous ne savons pas non plus s'il est parent avec Blaise Rozan maire de 1817 à 1830, pas plus que nous ne savons si Auguste Reymond, qui lui succédera en 1865 était parent avec Joseph, maire de 1846 à 1848.

Donc, par arrêté préfectoral du 10 septembre 1865, Auguste Reymond est nommé Maire .

Suite aux élections d'août 1870, le conseil municipal est installé le 18 septembre, Auguste Reymond en est toujours membre, pourtant c'est Romain Rozan, comme maire qui préside les séances du conseil des 30 octobre et 9 novembre 1870 alors qu'il ne figure pas sur la liste des élus du mois d'août précédant ! Était il parent avec Jean-Baptiste et Blaise ?

Cela est sans doute lié à la chute du 2ème Empire suite à la défaite de Sedan le 2 septembre 1870 et à la proclamation de la République le 4 septembre.

L'Assemblée adopte, le 14 avril 1871, une loi municipale formée de 20 articles. Celle-ci prévoit de procéder dans le plus bref délai au renouvellement intégral des conseils municipaux, au suffrage universel et au scrutin de liste. Les élections ont lieu les 30 avril et 7 mai suivant. Auguste Reymond est élu maire.

Le 12 août 1876, une nouvelle loi confirme l'élection au suffrage universel des conseillers municipaux. Le 12 octobre Auguste Reymond sera à nouveau élu maire. Il le restera jusqu'en 1878 soit un mandat de 13 ans, probablement interrompu quelques mois fin 1870. C'est sous son mandat que le pont sud du village a été élargi.

le 21 janvier 1878, suite aux élections du 6 janvier, Jules Geneston est élu Maire. Il sera confirmé à cette fonction suite aux élections de janvier 1881, son mandat durera 6 ans.

La loi municipale du 5 avril 1884 crée un régime juridique uniforme pour toutes les communes de France. Elle prévoit l'élection au suffrage universel du conseil municipal qui est désigné pour une durée de 4 ans .

Suite aux élections de mai 1884, Fortuné Rozan est élu maire de Rochebaudin . C'est le 4ème Rozan à occuper cette fonction ! Il sera maire pendant 8 ans, jusqu'en 1892. C'est sous son mandat que seront construites la mairie-école et l'église même si cette dernière sera inaugurée par son successeur qui inaugurera aussi le pont nord et la nouvelle route des gorges.

En effet, le 15 mai 1892, suite aux élections des 1^{er} et 8 mai à lieu d'installation de la nouvelle municipalité. Après 3 tours de scrutin ou ils ont 5 voix chacun, finalement, Auguste Reymond redevient maire au bénéfice de l'âge, contre Denis Tavan, qui sera élu adjoint, lui aussi au 3ème tour ! A noter qu'il y a un autre Tavan au conseil : Victor

Auguste Reymond décédera en 1894. Des élections complémentaires se tiennent donc le 26 août 1894. C'est Victor Tavan qui sera élu maire le 9 septembre.

Victor Tavan se contentera de finir le mandat, soit 2 ans. Après les élections de mai 1896, Louis Auguste Roussin lui succède.

A partir de 1897, le Conseil rencontre des difficultés. Malgré de nombreuses convocations, le quorum est rarement atteint. A la séance d'août 1898, un accord est donné pour que la Direction de l'école soit attribuée à une institutrice, mais le budget de l'année n'est toujours pas voté. Par un décret en Conseil des Ministres du 22 novembre 1898, le Conseil Municipal est dissout. Les élections se tiennent les 18 et 25 décembre, et le conseil est installé le 1^{er} janvier. Victor Tavan retrouve sa fonction de maire. Louis Auguste Roussin n'aura été maire que 2 ans, Victor Tavan restera maire jusqu'en 1904, soit un mandat total de 8 ans en 2 périodes.

Léon Achard est élu maire suite aux élections, le 15 mai 1904, c'était son premier mandat aussi bien en tant que conseiller que maire. C'est pendant son mandat que le téléphone arrivera à Rochebaudin en 1914, suivront le réseau d'eau potable, à partir de 1925, et le réseau d'électricité, à partir de 1938.

Il restera maire jusqu'en 1958 soit pendant 54 ans. A la séance du conseil municipal du 27 septembre 1936, il fait valoir qu'il exerce les fonctions de Maire depuis 33 ans et que l'« état maladif » de l'adjoint actuel, âgé de 74 ans, ne lui permet pas d'exercer son mandat. Casimir Gras devient Adjoint en remplacement de Louis Roussin . Léon Achard se doutait il qu'il resterait maire encore 22 ans ? Le 20 octobre 1938, il recevra la légion d'honneur pour 37 ans de fonctions électives et de services militaires.

le 10 avril 1929, la loi porte de 4 ans à 6 ans la durée des mandats des conseillers municipaux, donc des maires.

le 8 novembre 1944, le Préfet nomme par arrêté les membres du Conseil, Léon Achard est nommé maire. Il sera réélu aux élections de 1945, 1947, et de 1953.

En 1945, pour la première fois, 2 femmes sont élues conseillères municipales, les veuves André et Geneston car en 1944 la loi a rendu le suffrage universel réellement universel en accordant le droit de vote aux femmes.

Léon Achard décédera en 1958, Casimir Gras, son adjoint depuis 1936 fera l'intérim jusqu'en 1959 ou il sera élu maire, ainsi qu'en 1965, soit pendant 13 ans .

Le 4 avril 1971, suite aux élections municipales, Louis Petraman est élu maire. Il ne finira pas son mandat , 2 ans après son élection, c'est Pierre Ginane qui devient maire le 16 novembre 1973, jusqu'aux élections de 1977, soit pendant 4 ans.

Aux élections des 13 et 20 mars 1977, Chantal Gauthier sera élue Maire, elle sera réélue en 1983, soit 12 ans de mandat.

Gérard Sylvestre deviendra maire en 1989 , il le restera 25 ans, jusqu'en 2014.

De 1904 à 2014, en 110 ans, 2 des 6 derniers maires auront assuré à eux seuls 79 ans de mandats.